

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

5 mai 2009

Nombre de
Conseillers 11

Présents 10

N° 1119

Objet :

Sinistre
Pont de la Moivre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le 12 Mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

M. MENISSIER- Ph. GIOVANNI - G. VILLE - P. WEBER –
F. PHILIPPON - D. CHAURE -.- J. SOURDET - S RENAULT –
B. DIOUY

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élu secrétaire :F. PHILIPPON

Excusé : P. BALOURDET —

Suite au sinistre survenu le 10 septembre 2008 sur le pont de la Moivre, garde-corps abîmé par un engin agricole, le conseil municipal après délibération accepte le remboursement proposé par la C M M A soit 2151.01 €.

Cette indemnité sera comptabilisée à l'article 7788.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 15 mai 2009

Le Maire,

J. ROUSSINET.

